

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2025**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 27

**D25.014**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le onze février,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : ANDRE Sophie, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), VALENTIN Christine (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir à RODIER Colette), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D25.014 : SOUTIEN AU PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE DE LA CANOURGUE**

Monsieur le président informe l'assemblée de la demande de la commune de La Canourgue en vue d'obtenir le soutien de la communauté de communes dans le cadre du projet d'extension de la maison médicale.

En effet, la maison médicale du bassin de La Canourgue connaît un grand succès. Elle polarise sur un vaste bâtiment plusieurs corps médicaux et paramédicaux : service infirmier, médecine générale, kinésithérapie, ostéopathe, orthophonie, bureau du centre médico-social, dentiste, studio accueillant les internes.

Afin de répondre aux besoins de développement du corps médical et paramédical avec l'accueil d'un nouveau médecin, d'un cardiologue, d'un nutritionniste et de nouveaux kinésithérapeutes, il est nécessaire de procéder à une extension du bâtiment principal.

Ce projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire favorisera l'implantation de professionnels de façon permanente et renforcera le rôle majeur de cette maison médicale sur le bassin de vie intercommunal.

Ce bâtiment d'une surface de 152 m<sup>2</sup> sera composé :

- d'une salle d'attente
- de 5 box
- d'une salle de sport pour les soins de kinésithérapie

- d'une salle de repos
- d'un bureau.

Ce projet dit « vertueux » sera chauffé entièrement en granulés via le réseau de chaleur et comportera des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation.

La durée des travaux est estimée à 12 mois, avec un commencement prévu au mois de juin 2025.

Le montant total de l'opération est de 418 369,39€HT.

Le plan de financement est le suivant :

Etat : 123 600€, 29,54%

Région : 60 000€, 14,34%

Fonds européens : 121 400€, 29,02%

CC ALCT : 5 000 €, 1,20%

Soit un montant de subvention de 74.10% et 25,90% d'emprunt de la commune

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**VALIDE** une participation financière de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN au plan de financement prévisionnel de l'extension de la Maison de santé pluri professionnelle de LA CANOURGUE à savoir :

Financier	Montant	Taux
ETAT	123 600,00 €	29,54%
REGION	60 000,00 €	14,34%
EUROPE	121 400,00 €	29,02%
CCALCT	5 000,00 €	1,20%
<b>Total subventions</b>	<b>310 000,00 €</b>	<b>74,10%</b>
Commune	108 369,39 €	25,90%
<b>TOTAL</b>	<b>418 369,39 €</b>	<b>100,00%</b>

**ACCEPTE** de participer financièrement à ce projet à hauteur de 5 000,00 €, et d'inscrire ce montant prévisionnel en dépenses d'investissement, au Budget Principal de la CC ALCT,

**AJUSTERA** les crédits nécessaires à cette participation financière lors de l'établissement du décompte définitif des dépenses imputables de cette opération,

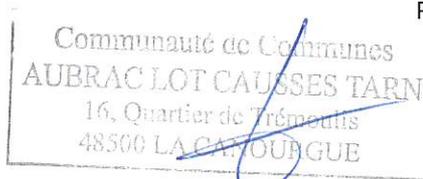
**AUTORISE** son Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 février 2025,

Pour le Président, par délégation

Le Vice-président,



Jean-Louis VAYSSIER